



News CFTC

Négociations nationales

Signature CFTC

Le PERCO

L'accord de méthode dans le cadre de la transformation du régime social des travailleurs indépendants au sein des organismes du régime général.

Il a été acté les points suivants :

→ Inscription dans le protocole d'absence de mobilités géographiques contraintes et de licenciements économiques

Sur le calendrier prévisionnel des négociations : 2 étapes à prendre en compte

- **1ère étape** : négociation d'un accord d'accompagnement des salariés dans le cadre de la transformation du RSI

L'accord d'accompagnement traitera des garanties apportées aux salariés concernés par le transfert de leur contrat de travail, quelle que soit la convention collective dont ils relèvent, et quelle que soit leur situation professionnelle, à l'occasion de leur processus d'affectation, ainsi que des mesures nécessaires pour les accompagner lors de leur prise de fonctions au sein des organismes du régime **général**.

- **2^{ème} étape** : négociation des 3 accords de transition

Le Directeur de l'Ucanss nous informe sur les délais : attente de l'agrément de l'accord de méthode pour entamer les négociations de la première étape

Dans l'attente de l'agrément, il a été convenu de discuter sur les divers éléments permettant de faire un premier état des lieux.

Pour ce faire, la CFTC a demandé

- **La cartographie des emplois du régime social des indépendants**
- **La pyramide des âges**
- **Un tableau des rémunérations et niveaux**
- **Les accords nationaux.**



Les réunions seront planifiées par demi-journées tous les 15 jours

Programme de négociations 2018

Le Conseil d'Orientation de l'Ucanss a adopté lors de sa séance du 15 février le programme des négociations pour les années 2018, 2019 et 2020 (joint)

Ce qu'il faut retenir sur 2018

Négociations salariales : La CFTC demande l'ouverture de véritables négociations avec une augmentation de la valeur du point.

→Annexe
ntéressement

→Intégration
Salariés ex RSI

→Accompagnement de la réforme « Justice 21^{ème} siècle »

→Capssa

→Classification Agents et cadres + Praticiens conseils + agents de Direction

→Accord de méthode (définir les négociations locales)

→Les Médailles du travail

Sur L'inscription d'une négociation relative aux mobilités internes dans les Ugecam voire dans tous les organismes du Régime général, le Comité exécutif n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette demande considérant qu'un accord de branche ne pourrait pas répondre aux spécificités des situations locales par nature hétérogènes et variables selon l'évolution envisagée et le contexte dans lequel elle s'inscrit. Ces évolutions font d'ailleurs l'objet d'accords locaux régulièrement examinés par le Comex et agréés par la Direction de la Sécurité sociale.

La CFTC regrette cette décision, cette négociation aurait eu l'avantage de définir un cadre et d'harmoniser les pratiques

